

Mairie  
79170 SECONDIGNE SUR BELLE  
Tél : 05.49.07.11.25  
E-mail : mairie.secondigne@wanadoo.fr

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 Mai 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix mai, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SECONDIGNE-SUR-BELLE, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Nicolas VALERY, Maire.

Etaient présents : Mmes BAUBEAU Esther, BERNARDIN Delphine, BERNARDIN Jocelyne, GOURIN Stéphanie, MAURILLE Béatrice, SARRAZIN Muriel, TEXIER Aurélia (à partir de 19H45) ; Mrs LENGLIN Grégory, PRINTEMPS Jacky, VALERY Nicolas.

Excusés : BERTRAND Pierre (Pouvoir Jocelyne BERNARDIN), RODRIGUEZ Michel (pouvoir Nicolas VALERY) ; ROULET Xavier (pouvoir Béatrice MAURILLE)

Absent : /

Secrétaire de séance : Béatrice MAURILLE

Nombre de conseillers :

- en exercice : 13
- Présents : 10
- Pouvoir : 3
- Votants : 13

ORDRE DU JOUR :

- Présentation du PDLMA par Valérie PORTA de Mellois en Poitou.
- (PDLMA : Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés)
- Bureau élections législatives
- Point travaux
- Point réfection D103
- Point 14 juillet 2022
- Délibération travaux de réfection de la sacristie
- Discussions sur la suite du remplacement des fenêtres de la mairie
- Discussions sur demande de fermage
- Point plantation haie
- Questions diverses

La séance ouvre à 18 h 40.

### **PRÉSENTATION DU PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS**

Madame Valérie PORTA (Communauté de communes Mellois en Poitou) est venue présenter le programme et a remis une brochure complète à chaque élu(e).

Suite à la création de l'EPCI « Mellois en Poitou », un nouveau mode de collecte va être déployé progressivement par secteur géographique sur l'ensemble du territoire du Mellois. Le nouveau mode de collecte a été voté le 14 octobre 2019 par le conseil communautaire entérinant ainsi la réforme.

Le futur mode de collecte prévoit le remplacement des poubelles individuelles par bacs collectifs pour les ordures ménagères et les emballages.

Sur notre commune le déploiement est prévu début 2023.

Pourquoi un changement de mode de collecte ? Sur notre territoire, différents modes de collectes des déchets sont en place actuellement : collecte en bacs individuels, poches posées à même le sol, points de regroupement de bacs individuels, bacs collectifs ou encore cagettes jaunes pour les emballages. Cette situation hétéroclite est en lien avec la fusion des 4 anciennes communautés de communes, chacune ayant son propre mode de collecte.

La réforme du mode de collecte va permettre d'uniformiser le mode de collecte sur l'ensemble du territoire « Mellois en Poitou ».

Des points de collecte seront discutés d'ici la fin de l'année pour définir les emplacements des différents bacs collectifs.

Ce futur mode de collecte répond à différents enjeux :

- Harmoniser la collecte sur l'ensemble du territoire pour une égalité de service entre les usagers.
- Améliorer la sécurité au travail des équipes de collectes en favorisant la prévention des risques professionnels et la sécurité routière.
- Faciliter le geste de tri et donc augmenter les performances de recyclage.
- Conserver un service de proximité et de qualité en permettant des dépôts facilités entre le bac des ordures ménagères et le bac du tri sélectif,
- Renforcer la propreté en évitant que des déchets sans sacs soient posés au sol dans les rues.
- S'inscrire dans le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.
- Optimiser les tournées et réduire l'impact environnemental grâce à une réduction des points d'arrêts. (La collecte sera effectuée toutes les 2 semaines).
- Maîtriser le coût global dans un contexte d'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP).

Comment s'organise ce mode de collecte ?

Au fur et à mesure du déploiement sur le territoire, des emplacements seront identifiés pour recevoir au minimum un bac pour les emballages et un bac pour les OM qui seront à disposition des habitants côte à côte sur la voie publique.

Ainsi, chaque commune disposera de bacs collectifs :

- Pour les ordures ménagères (OM) : couvercle gris (les anciens bacs conservés peuvent être vert ou marron). Les sacs poubelles des OM devront être fermés.
- Pour le tri des emballages recyclables : couvercle jaune et les emballages seront à déposer vides et en vrac.

Ces points seront situés à moins de 200 mètres des habitations. Une phase de test de deux mois démarrera après chaque déploiement permettant d'évaluer l'efficacité des emplacements sélectionnés et du bon dimensionnement des conteneurs. Si nécessaire, des modifications pourront être apportées.

Les autres modes de collecte tels que les sacs ou les bacs individuels, ne seront plus effectués à la faveur de ce nouveau mode. Ce système permet de gagner en confort notamment par la possibilité de pouvoir jeter ses détritux à n'importe quel moment sans se soucier des jours de ramassage (jours fériés, départ en vacances, ..). Les papiers (conteneurs à orifices bleus) et le verre (conteneurs à orifices verts) se collecteront toujours sur les Points d'Apport Volontaire.

Le nombre de colonnes sera augmenté sur certaines communes pour assurer un meilleur maillage.

Quel est le processus de travail pour déterminer les emplacements ?

- Un travail de terrain sera réalisé par les services de la Communauté de Communes afin d'identifier les potentiels emplacements.
- Ces emplacements seront ensuite proposés aux communes via des concertations qui permettront d'aboutir aux choix des meilleurs emplacements conciliant les besoins des communes et ceux du service collecte de la communauté de communes.

Quelle communication vers les habitants autour de ce projet ?

- Une lettre d'information est envoyée à chaque foyer avant tout déploiement de bacs collectifs.
- Des autocollants sont collés sur l'ensemble des bacs afin de rappeler les consignes : déchets autorisés et interdits.
- Des réunions publiques sont organisées par secteur géographique avant le déploiement des bacs collectifs.
- Publications dans la presse, les bulletins municipaux ainsi que sur les réseaux sociaux de la communauté de communes.

## **BUREAU DES ELECTIONS LEGISLATIVES**

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que les élections législatives se dérouleront les 12 et 19 Juin prochains. Un tableau de participation par créneaux horaires va être diffusé afin que chacun puisse s'y inscrire.

Le bureau de vote sera ouvert de 8 h00 à 18h00.

## **POINT TRAVAUX**

- L'entreprise Babin est intervenue sur la toiture de la mairie pour des travaux de zinguerie suite à des fuites importantes.
- 1 tonne d'enrobé a été posée sur les axes principaux pour réparer les trous.
- L'entreprise Denoël va prochainement démarrer la campagne de fauchage. Compte-tenu de la conjoncture actuelle, le tarif horaire a été revu à la hausse de 2 €. Les habitants peuvent « profiter » du passage de l'entreprise pour faire effectuer l'entretien de leurs haies, mais à leurs frais.
- Madame Valérie MICHAUD est intervenue en renfort ponctuel sur le cimetière.

- L'entretien des citernes a été effectué. Les abords de certaines (terrains privés) ne sont pas entretenus (ronciers, haies...), ce qui engendre de grosses difficultés d'accès, d'entretien et de temps passé pour nos agents.

- Nous devons contacter le propriétaire pour le têtard à dégager afin d'écartier le risque d'accident.

- Un important chantier forestier a eu lieu sur le secteur Pouzou-Planche des Vannes. Le stockage sur la chaussée n'est pas vraiment matérialisé.

### POINT REFECTION D103

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une rencontre a eu lieu avec ID79 (Ingénierie Départementale) et l'ATT du Mellois (représentée par M. Goigoux) pour entamer les études sur la réfection de la départementale 103.

Un recueil des problématiques a pu être effectué : circulation poids-lourds, trottoirs, aménagement, bruit, stationnement... ID79 va étudier le projet d'aménagement et présenter ses propositions entre l'automne et la fin de l'année. La réalisation semble envisageable pour 2025-2026.

Une convention tripartite serait établie entre le département, la commune, et la scierie (qui est consciente de son impact sur les dégradations de la chaussée). Toutefois, la commune serait maître d'œuvre.

Avant le lancement de ce projet, il sera nécessaire de vérifier qu'aucun travaux dans le futur prochain ne sera réalisé au niveau de la téléphonie, l'électricité, la fibre, l'eau, l'assainissement etc...Une concertation sera menée avec tous les acteurs.

### POINT 14 JUILLET 2022

Le 14 Juillet approche à grands pas, le comité animation après s'être rapproché du comité des fêtes propose :

- Rallye vélo le matin (Certains membres des Vérioches étant exceptionnellement absents, de l'aide sera très certainement sollicitée)
- Pique-nique sorti du sac
- Concours de pétanque et jeux pour enfants organisés par la municipalité : Buvette gratuite, lots pour tous les participants
- Repas + musique en fin de journée : suite aux devis demandés, le traiteur Label Rouge et le groupe WEPPA sont « retenus »

### REFECTION SACRISTIE

Monsieur le Maire présente le devis réactualisé de l'entreprise Babin pour la réfection du toit de la sacristie. Il s'élève à 8 335.20 TTC.

**Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise Babin d'un montant de 8 335.20 € TTC**

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

ORIGINE	MONTANT DE LA DEPENSE SUBVENTIONNABLE	POURCENTAGE	MONTANT DE LA SUBVENTION ESCOMPTEE TTC
Auto financement : Fonds propres			3 820.30 €
Aide Publique : DRAC	6 946.00 HT	40 %	2 778.40 €
Aide Publique : Conseil Départemental	6946.00 HT	25 %	1 736.50 €
TOTAL		65 %	8 335.20 €

**Le conseil municipal accepte à l'unanimité le plan de financement proposé.**

**D'autoriser le maire ou un adjoint, en cas d'empêchement, à réaliser les travaux et signer tout document en lien avec la réalisation des travaux.**

## POINT FENÊTRES DE LA MAIRIE

Le conseil municipal donne un avis favorable pour la réactualisation des devis de Mr Valentin POUGNARD afin de pouvoir poursuivre les travaux de rénovation thermique commencés à la mairie.

L'intérieur de la mairie est « très vieillissant », les moquettes sur les murs ne sont plus adaptées au point de vue sanitaire pour accueillir du public. Des devis pourront être demandés.

## DISCUSSIONS SUR DEMANDE DE FERMAGE

Le maire souhaite échanger sur quelques grands principes du statut du fermage notamment afin d'anticiper les actions à mener (exemple : renouvellement des baux, libération des terres, conclusion de bail...)

Des élus indiquent que lorsqu'une parcelle de fermage se libère, une publicité portant sur la libération des terres doit être effectuée par la collectivité.

Initialement - par délibération du conseil municipal - les terrains communaux étaient attribués aux résidents de la commune en priorité, tout en tenant compte de la surface également.

Le Maire indique qu'il sollicitera la Chambre d'Agriculture afin de réactualiser la procédure à suivre.

## POINT PLANTATION HAIES

Un projet de plantation de haies est envisagé sur notre commune en partenariat avec l'ACCA. Une première rencontre a eu lieu avec des membres de l'association afin d'évoquer différents points tels que le coût, le lieu de plantation, les essences, la date etc...

Différentes participations financières pourraient peut-être nous aider dans la mise en place de cette action :

- Le département subventionne ce type de projet lorsqu'il y a un partenariat pédagogique. Cela pourrait être envisagé, toutefois l'école de Secondigné accueille des élèves en bas âge qui sont « plus difficilement mobilisables ».
- La PAC a mis en place une prime de verdissement

De plus amples informations vont être prises à ce sujet.

### **Questions diverses**

- Le conseil municipal maintient ses participations aux transports scolaires (pour maternelles et primaires) pour l'année scolaire 2022-2023.

- Devis city-stade : Les différents devis reçus sont présentés. La date limite de dépôt de subvention est fixée au 3/06/2022.

La séance est levée à 23h15

Le Maire,  
Nicolas VALERY

